



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
21 octobre 2010
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 17 septembre 2010, à 15 heures

Présidente : M^{me} Enkhsetseg Ochir (Mongolie)

Sommaire

Élection du Bureau

Déclaration de la Présidente

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porte la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-53859X (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 15 h 15.

Élection du Bureau

1. **La Présidente** rappelle qu'à sa séance du 11 juin 2010, la Commission a élu M. Lundberg (Finlande) et M^{me} Würtz (Hongrie) aux postes de vice-présidents de la Commission pour la soixante-cinquième session. Aux termes de l'article 103 du règlement intérieur, la Commission doit élire un troisième vice-président. M. Pierre (Haïti) a été entériné par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour occuper ce poste.

2. *M. Pierre (Haïti) est élu Vice-Président par acclamation.*

3. **La Présidente** dit que les consultations officieuses se poursuivent entre les membres du Groupe des États d'Afrique pour la fonction de rapporteur. L'élection du rapporteur sera donc renvoyée à une séance ultérieure de la Commission.

Déclaration de la Présidente

4. **La Présidente** indique que les séances de la Commission commenceront à 10 heures et 15 heures précises. Si peu ou pas d'orateurs sont inscrits pour une séance particulière, le temps et les services de conférence disponibles devront être utilisés pour des négociations ou des réunions de groupes d'intérêt. Compte tenu du peu de temps disponible et des nouvelles méthodes de travail en vigueur, il importe que la Commission fonctionne de manière plus efficace et utilise au mieux le temps qui lui est imparté.

5. La liste des orateurs pour le débat général de la Commission et au titre des points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés est maintenant ouverte. Les délégations sont invitées à s'inscrire dès que possible afin de permettre à la Commission de planifier ses travaux avec plus d'efficacité. En cas d'absence d'un orateur, sa délégation sera automatiquement placée en dernier sur la liste des orateurs, sauf si elle a pris des dispositions pour permuter avec une autre délégation.

6. La Présidente propose de limiter les interventions des orateurs à dix minutes pour le débat général et à cinq minutes pour les déclarations concernant les différents points de l'ordre du jour, une certaine souplesse étant prévue pour les représentants des groupes d'intérêt. Elle invite instamment les intervenants à se limiter aux points saillants de leurs

déclarations et de fournir des copies des déclarations plus longues à des fins de distribution. De même, les introductions du Secrétariat devraient être limitées à dix minutes. Les représentants du Secrétariat, des institutions spécialisées, fonds et programmes sont spécifiquement priés de centrer leurs déclarations sur les domaines qui les préoccupent et, dans la mesure du possible, de fournir des exemplaires de leurs déclarations en vue de leur distribution. Elle se propose d'avertir tous les intervenants que leur temps de parole touche à sa fin.

7. Elle note que la liste de tous les points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale renverra à la Deuxième Commission figurera dans une lettre du Président de l'Assemblée générale qui sera publiée sous la cote A/C.2/65/1. Elle signale également l'organisation des travaux de la Commission envisagée dans le document A/C.2/65/L.1, qui s'inspire largement des dispositions des résolutions 57/270 B et 58/316 et de la décision 62/543 de l'Assemblée générale, ainsi que des recommandations formulées par le Bureau de la Commission lors des soixante-troisième et soixante-quatrième sessions de l'Assemblée générale.

8. Elle rappelle plusieurs changements importants qui ont été apportés aux méthodes de travail de la Commission. Les projets de résolution portant sur les divers points de l'ordre du jour seront négociés et adoptés par la Commission pendant toute la durée de la session plutôt qu'à la fin. Les délégations sont donc invitées à s'employer de leur mieux à faciliter l'adoption des projets de proposition dans les délais recommandés dans le document A/C.2/65/L.1. Comme indiqué dans les directives concernant la soumission de projets de proposition en vue de traitement par le Secrétariat qui ont été distribuées, le Secrétariat a besoin de 48 heures pour traiter et publier les projets de proposition. Faute de respecter ces modalités, la Commission risque de retomber dans ses anciennes habitudes, qui ont été très critiquées.

9. Dans l'esprit de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, les projets de résolution devraient continuer à être plus concis et orientés vers l'action.

10. Étant donné que des négociations officieuses auront lieu dès le début de la session, les facilitateurs doivent être désignés et les projets de proposition doivent être soumis dans les délais fixés. La Présidente invite instamment les personnes qui souhaitent

faciliter les négociations ou soumettre des projets de proposition à respecter les délais recommandés. Au besoin, elle envisagera d'organiser des consultations officielles avant l'adoption des projets de proposition, sur la recommandation du Bureau.

11. Dans le programme de travail, du temps a été réservé pour des manifestations parallèles afin de pouvoir inviter des experts renommés à débattre de questions liées aux objectifs du Millénaire pour le développement, aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Des services d'interprétation pour ces manifestations parallèles seront assurés « en fonction des disponibilités ».

12. La Présidente a rappelé que deux éléments devaient être réunis pour mener à bien le programme de travail de la Commission. L'un concerne la discipline dans le respect des délais pour le dépôt des projets de proposition qui sont indiqués dans le document relatif à l'organisation des travaux (A/C.2/65/L.1). L'autre concerne la pleine utilisation du temps qui intervient entre l'examen des différentes questions inscrites à l'ordre du jour pour permettre aux délégations de préparer des projets de proposition, de définir la position des groupes de pays ou de procéder à des consultations officielles.

Organisation des travaux

13. **La Présidente** invite la Commission à examiner le projet de programme de travail joint en annexe au document A/C.2/65/L.1. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et un orateur de marque prendront la parole devant la Commission avant l'ouverture du débat général, le 4 octobre.

14. La date d'achèvement des travaux de la Commission a été fixée au 23 novembre 2010, compte tenu du temps qu'il faudra pour traiter et publier ses rapports en tant que documents que l'Assemblée générale devra examiner avant la fin de la session et pour que la Cinquième Commission puisse être saisie de ses recommandations.

15. Elle suppose que la Commission souhaite approuver le projet de programme de travail joint en annexe au document A/C.2/65/L.1, étant entendu qu'il pourra être à nouveau modifié au cours de la session.

16. *Il en est ainsi décidé.*

17. **La Présidente** appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.2/65/L.1/Add.1, dont l'annexe contient des renseignements sur l'état de la documentation dont la Commission est saisie, au 13 septembre 2010.

18. Elle suppose que la Commission souhaite approuver le document A/C.2/65/L.1/Add.1.

19. *Il en est ainsi décidé.*

20. **La Présidente** rappelle les conclusions formulées par le Président de la Commission à la fin de la session précédente, lorsqu'il a proposé d'améliorer les méthodes de travail de la Commission, notamment en maximisant l'usage du temps alloué à la Commission par les services de conférence de l'Organisation et en minimisant les chevauchements dans les déclarations du débat général ou du débat consacrés aux divers points de l'ordre du jour. Il avait également suggéré d'envisager d'instituer une date limite pour la soumission de tous les projets, de réexaminer les pratiques de soumission actuelles afin d'améliorer l'efficacité du processus de négociation et de commencer les travaux du Bureau dès le mois de juin ou le début du mois de juillet.

21. Eu égard à ces suggestions et à d'autres de ses prédécesseurs, la Présidente dit avoir décidé de consacrer une réunion, le 4 octobre à 10 heures, aux méthodes de travail de la Deuxième Commission. Le débat général commencera donc le 4 octobre à 15 heures.

22. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire de la Commission) dit que, comme les années précédentes, la Commission disposera de "QuickPlace", espace de travail partagé sécurisé en ligne. Des instructions concernant l'utilisation de ce programme et des formulaires d'inscription ont été distribués.

La séance est levée à 15 h 40.